

## Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

## ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

## OBJECTIF

Augmenter la résilience des espaces agricoles et stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie

## PROBLÉMATIQUES

L'agriculture est un **secteur économique majeur** en interaction forte avec la **biodiversité** et les **ressources naturelles**. Si les pratiques agricoles intensives ont un impact sur la perte de biodiversité, d'autres pratiques basées notamment sur l'agroécologie la favorisent avec une **approche systémique** de l'exploitation. En effet, l'agroécologie consiste à baser les systèmes de production sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, tout en diminuant les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et en préservant les ressources naturelles. Cette biodiversité fonctionnelle qui désigne l'ensemble des espèces animales et végétales qui vont avoir un impact positif dans les agroécosystèmes, est alors considérée comme un facteur clef des systèmes de production agricole, favorisant le développement durable sur les plans écologique, économique et social des exploitations, des filières et des territoires (*Rapport Ecobiose, 2019*).

## DESCRIPTION

### 1. Identifier et diffuser les bonnes pratiques

- Valoriser les retours d'expériences sur les thèmes comme : la couverture des sols (diversification des cultures, allongement des rotations,...), les infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, mares,...), la gestion de l'eau, le raisonnement des apports en intrants (produits phytosanitaires, fertilisants), les Solutions fondées sur la Nature,...
- S'appuyer sur les réseaux existants : Agr'eau, OSAé, chambres d'agriculture.
- Trouver de nouvelles solutions techniques : recherche, expérimentation, structuration et développement.

### 2. Accompagner les agriculteurs

- Assurer la montée en compétence technique en agroécologie des agriculteurs et des techniciens via des formations.
- Développer le conseil individuel et collectif (« grappes »).
- Accompagner spécifiquement les coopératives et les zones à enjeux (ex. dispositif Re-ressources).
- Développer des actions telles que le pastoralisme itinérant sur les milieux en déprise (tourbières, friches, landes,...) quand cela est favorable au milieu. Par exemple, la préservation des prairies naturelles est un enjeu fort de préservation de la biodiversité en lien avec l'élevage.
- Accompagner la recherche de débouchés économiques des produits vertueux (ex. marque Valeur Parc des PNR).
- Aider à la reprise et à la transmission agricole :
  - Favoriser les projets de territoire garants d'un accroissement de la biodiversité et des habitats (haies, prairies,...) dans un contexte de changement climatique
  - Créer des fermes-relais : achat par la collectivité de fermes non reprises et leur location à de jeunes agriculteurs le temps de créer un nouveau siège d'exploitation

### 3. Financer la transition agroécologique

- Accompagner la transition par la mise en place de mesures de soutien économique et technique : AB, MAEC, HVE,

investissements dédiés (Plan Végétal environnement, Agroforesterie, Infrastructures agroécologiques).

- Identifier et conseiller les acteurs de la filière sur les différents leviers de financement existants pour les accompagner dans leur changement de pratiques (MAEC, appels à projets, ...).
- Mettre en place des dispositifs territorialisés et locaux de soutien aux filières : préservation du foncier agricole à travers les documents de planification (cf. fiche B22), appels à projets ciblés sur le développement de circuits courts et respectueux de la biodiversité, expérimentation locale de « PSE » (cf. fiche C28),...
- Financer l'adaptation au changement climatique : diversification des assolements, gestion quantitative de l'eau.

#### 4. Eco-conditionnalité des autres aides pour inciter les changements de pratiques

- Conditionner les aides publiques agricoles au maintien des éléments bocagers et inciter à leur restauration (cf. fiche C26), au Bio, HVE,...

## VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Les dispositifs d'accompagnement des collectifs d'agriculteurs engagés dans l'agroécologie (réseaux DEPHY, GIEE, fermes 30 000,...) représentent au total 289 groupes totalisant 3900 agriculteurs engagés en Nouvelle-Aquitaine. Le projet VitiREV fédère quant à lui les acteurs des territoires viticoles pour accélérer la sortie des pesticides et intégrer des pratiques agroécologiques.
- Animé par la Chambre régionale d'agriculture et la Fédération régionale des chasseurs, le programme AGRIFAUNE Nouvelle-Aquitaine vise à développer un projet territorial "Agriculture et Biodiversité" dont l'objectif est d'établir une synergie entre agriculture de production et développement du petit gibier, de la faune sauvage, des insectes pollinisateurs, des auxiliaires des cultures et de la biodiversité en général, principalement sur les territoires agricoles. L'un des objectifs est notamment de promouvoir les bénéfices agronomiques, environnementaux et faunistiques des couverts d'interculture, de chaumes et de bandes fleuries implantées en bordures de champs.

## RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en bio, HVE, Label Haies ou autre démarche équivalente en 2030
- (Ind.) Augmentation des surfaces engagées dans une MAEC
- (Ind.) Augmentation de la surface en prairies permanentes
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs agricoles
- (Ind.) Baisse des produits phytosanitaires vendus (NODU) : -50 % et arrêt des substances CMR en 2025, sortie des pesticides de synthèse en 2030
- (Ind.) Baisse des indicateurs de fréquence de traitement en Nouvelle-Aquitaine (par culture, par type de substance)
- Préservation de la biodiversité en milieu agricole (messicoles, pollinisateurs, faune du sol,...)
- Amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et du sol
- Autonomie et pérennité des exploitations, notamment en contexte de déprise agricole
- Mise en place d'un observatoire cartographique et statistique

## ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : CRA
- **Porteurs de projets « types »** : Acteurs agricoles et de la recherche
- **Partenaires techniques** : FRC, Agences de l'eau, OFB, URCAUE, Biosena, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles, et de l'enseignement
- **Partenaires financiers potentiels** : Europe, Etat, Agences de l'eau, Région, Départements

## DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEADER. Plan (MAEC) stratégique national géré par l'État pour ce qui est du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC et des aides surfaciques du second pilier. Plan stratégique régional reprenant les modalités d'aides non surfaciques du second pilier de la PAC pour lesquelles la Région est autorité de gestion régionale (dispositions financières valorisant significativement les agriculteurs engagés dans l'agroécologie et l'agriculture biologique).
- Ministère de l'Agriculture : Bénéficiaire d'un crédit d'impôt pour les exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale - Aide permanente
- Bpi France et Ministère de l'Agriculture : Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française - Aide permanente
- Région : AAP "Infrastructures agro-écologiques" (dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ou PCAE), AAP « Territoires d'innovation », Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Pérenniser un usage des terres restaurant les altérations et réduisant les risques et pertes de fonctionnalités de milieux humides - 11<sup>ème</sup> programme d'intervention : accompagner les filières à bas niveau d'intrants favorisant les pratiques agroécologiques
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles - 11<sup>ème</sup> programme d'intervention
- Aides privées : Fondations (de France, Léa Nature, Terra Symbiosis, etc.)

## LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 6.1, 6,2)
- **Néo Terra** : Fiche 9. Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse / Fiche 23. Développer des modes de financements innovants en faveur de la transition agro-écologique
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3.1)
- **PSN PAC** : OS-D, OS-E, OS-F, OS-G
- **PSR NA PAC** : Veiller au maintien des infrastructures agro-écologiques, Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux
- **SDAGE AG** : Orientation B. Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
- **SDAGE LB** : Chapitre 2. Réduire la pollution par les nitrates
- **SRADDET** : Objectif 3. Développer une agriculture performante [...] / Objectif 4. Pérenniser les activités humaines en milieu rural [...] / Objectif 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité / Objectif 54. Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique.
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1)
- **SRDEII** : Axe 3. Déployer l'agroécologie et préserver et valoriser les ressources régionales

## ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

